

**ARRETE REGLEMENTANT A TITRE TEMPORAIRE LA CIRCULATION
LORS DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE POSES DE BORDURES
CHEMIN DES VIGNES**

Le Maire de Chênex,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;
Vu la demande de l'entreprise FF TERRASSEMENT, en date du 15/05/2023, afin de réaliser les travaux de poses de bordures ;
Considérant qu'en raison du déroulement de ces travaux en agglomération Chemin des Vignes, effectués par l'entreprise FF TERRASSEMENT, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 30/05/2023 au 02/06/2023 inclus, la circulation est réglementée en agglomération Chemin des Vignes, pour permettre la réalisation des travaux de poses de bordures.

ARTICLE 2 : Les restrictions ou prescriptions sur les conditions de circulation et de stationnement qui peuvent être imposées au droit des chantiers courants sont les suivantes :

- **Fermeture à la circulation dans les deux sens,**
- **Interdiction de circuler pour les véhicules légers et poids lourds,**
- **Déviation par la Route de Bataillard.**

ARTICLE 3 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise FF TERRASSEMENT.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté, qui sera affiché, sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Valleiry ;
- La police municipale pluricommunale du Vuache ;
- L'entreprise FF TERRASSEMENT

Fait à Chênex, 25.05.2023.

P/O Le Maire,
Le 1^{er} Adjoint
Léon DUVAL.



Télétransmis en Sous-Pref et affiché le :